

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00062

BATIGERE RHONE-ALPES - DESIGNATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 83

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI,
Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

Le 13 février 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190207-D20190006210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Noël CORNUT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

BATIGERE RHONE-ALPES - DESIGNATION

Saint-Etienne Métropole est actionnaire depuis octobre 2018 de la société anonyme d'HLM Bâtigère Rhône-Alpes.

Cette dernière a acquis 1 040 logements sur le territoire métropolitain en 2018, par rachat de patrimoine des sociétés Erilia et ICF.

Conformément à l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, en sa qualité d'actionnaire, Saint-Etienne Métropole peut désigner un représentant permanent pour siéger au sein du Conseil d'administration de la société Bâtigère Rhône-Alpes.

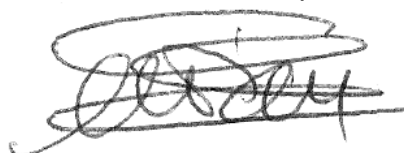
Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente la candidature proposée.
Il s'agit de Monsieur Jean-Luc DEGRAIX.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.
Il constate l'absence d'autre candidature.

Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Luc DEGRAIX comme représentant de Saint-Etienne Métropole au sein de Bâtigère Rhône-Alpes.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU